

L'An Deux Mil Dix-Sept, le Vingt-Quatre Février, à 20 h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence de **Mme Anne-Françoise GAILLOT, Maire**.

Présents : Mmes et MM. BEQUET. COER. COULANGE. DEVIE. DOUMENG. LE MENN. MAUREL. MERCIER. MILLARD. ROBERT.

Absents : M. DURAND, excusé, donne pouvoir à Mme GAILLOT.

M. WATRIN, excusé, donne pouvoir à M. LE MENN

M. CLAIR, excusé

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal COULANGE a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1) Tableau des élections,
- 2) Délibération pour la désignation d'un membre du Conseil à la Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charge,
- 3) CART : Info sur les candidatures aux commissions,
- 4) Restes à réaliser,
- 5) Investissements jusqu'à 25 % : Reprise de la délibération pour erreur matérielle,
- 6) Questions diverses.

Approbation du procès verbal de la séance précédente, **Désignation d'un secrétaire de séance**

A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité.

B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Chantal COULANGE a été élue secrétaire.

1 – TABLEAUX DES ELECTIONS

Mme le Maire rappelle que les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 22 avril et 7 mai prochains.

Afin d'organiser au mieux les permanences des scrutins, Mme le Maire demande à l'ensemble des élus de lui faire savoir leur disponibilité afin d'assurer celles-ci.

2 – DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de procéder à la désignation du membre titulaire à la Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges à Rambouillet Territoires.

Le Conseil Municipal, délibère et décide à l'unanimité,

- APPROUVE la nomination du membre ci-après :

SYNDICAT	TITULAIRE
C.L.E.T.C Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges	Anne-Françoise GAILLOT

3 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RAMBOUILLET TERRITOIRES

Mme le Maire indique que dans le cadre du nouveau règlement intérieur de Rambouillet Territoires la possibilité est offerte aux communes de désigner des membres du conseil municipal aux commissions communautaires.

Le représentant titulaire a le droit de se porter candidat sur deux commissions.

En sa qualité de représentant titulaire de la commune à la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, Mme le Maire a porté son choix sur la commission « infrastructures » dont elle est la présidente et sur la commission « finances ».

Le suppléant au représentant titulaire a le droit de postuler sur deux commissions.

M. Pascal LE MENN en sa qualité de suppléant a porté son choix sur les commissions « mobilité » et « aménagement du Territoire ».

Mme le Maire a proposé à Mme Isabelle MAUREL de postuler à la commission « développement durable » et à Mme Chantal COULANGE à la commission « Animation du Territoire ».

Mme le Maire tiendra informé le Conseil de l'issue de ces propositions après le Conseil Communautaire du mars 2017.

4 – ETAT DES RESTES A REALISER A REPORTER SUR L'EXERCICE 2017

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2016 de la commune,

Mme le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser présentés correspondent :

- aux dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice 2016.

Mme le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2016 intervenant le 31 décembre 2016, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2017 lors du vote du budget.

Dépenses

Article	LIBELLE	SOMME
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	20 000,00 €
	TOTAL	20 000,00 €

Recettes

Article	LIBELLE	SOMME
1323	Subventions départements	100 000,00 €
	TOTAL	100 000,00 €

Le Conseil Municipal, délibère et décide, à l'unanimité

- **ADOPTE** l'état des restes à réaliser tel que figurant dans les tableaux.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer cet état et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurants sur cet état.

5 – ENGAGEMENT DE 25 % DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET COMMUNE (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2017/01/04)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quarts des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Vu le tableau suivant qui reprend les sommes engagées en 2016 lors du vote du budget et la part des 25% autorisables en engagement,

	Chapitres	Prévu 2016	25 %
Etudes et concessions	20	7 870,00 €	1 967,50 €
Immobilisations Corporelles	21	194 350,00 €	48 587,50 €
		202 220,00 €	50 555,00 €

Le Conseil, délibère et décide, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

6 – INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de passer une nouvelle délibération pour l'indemnité du Maire et des Adjointes. L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, est passée de 1015 à 1022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20, L 2123-23-1, L 2123-24 et L 2123-24-1,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes,

Considérant le décret n° 2017-85 du 21 Janvier 2017, relatif à « l'indice brut terminal de la fonction publique » du Maire et des Adjointes,

Le Conseil Municipal, délibère et décide par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION

- **FIXE** le montant de l'indemnité de fonctions brute mensuelle du **Maire, Anne-Françoise GAILLOT**, au taux de 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 1^{er} janvier 2017,

- **FIXE** le montant de l'indemnité de fonctions brute mensuelle du **Premier Adjoint, Mr Pascal LE MENN**, au taux de 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 1^{er} janvier 2017,

- **FIXE** le montant de l'indemnité de fonctions brute mensuelle du **Deuxième Adjoint, Mr Gilles DURAND**, au taux maximal, soit 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 1^{er} janvier 2017,

- **FIXE** le montant de l'indemnité de fonctions brute mensuelle du **Troisième Adjoint, Mme Anne COER**, au taux maximal, soit 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 1^{er} janvier 2017,

- **PRECISE** que le montant total des indemnités sera inscrit au budget primitif 2017.

7 – QUESTIONS DIVERSES

*** Installation d'une antenne par « ORANGE » :**

Mme le Maire fait part à l'ensemble du Conseil, de son rendez-vous avec ORANGE concernant le retrait de l'antenne actuelle, située sur le château d'eau, et l'implantation d'une nouvelle.

En effet, le SIAEP a demandé que l'antenne soit descendue afin de préserver l'accès au château d'eau.

Après concertation, il a été convenu que la nouvelle antenne sera installée à proximité du château d'eau, toujours sur la parcelle appartenant au SIAEP.

Cette nouvelle antenne au regard des dires d'Orange permettra une meilleure couverture du territoire de la Commune.

*** Projet d'achat d'un véhicule électrique :**

Vu la nécessité de changer le véhicule communal, la commune à l'intention de faire l'acquisition d'un véhicule électrique suite à une proposition d'une remise par l'Etat de 10 000 € sur un « berlingot » électrique.

Une borne électrique sera implantée par la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires avant l'été prochain, au niveau du parking de la Mairie.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures, et ont signé au registre tous les membres présents.

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	<i>Signatures</i>	<i>Membres du Conseil Municipal</i>	<i>Signatures</i>
LE MENN Pascal		CLAIR Régis	<i>Absent, excusé</i>
DURAND Gilles	<i>Absent, excusé, a donné pouvoir à A-F. GAILLOT</i>	BEQUET Fabrice	
COER Anne		MAUREL Isabelle	
MILLARD Patrick		WATRIN Olivier	<i>Absent, excusé, a donné pouvoir à P. LE MENN</i>
DOUMENG Nicole		COULANGE Chantal	
DEVIE Franck		ROBERT Cyrille	
MERCIER Francis			
<p>Le Maire,</p> <p>Anne-Françoise GAILLOT</p>			